

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^e RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Joëlle Barrette (poste 1)
Madame Jacynthe Allaire (poste 2)
Madame Cindy Moisan (poste 3)
Madame Geneviève Huard (poste 4)
Madame Corinne Clermont (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Monsieur Jimmy Larochelle (poste 10)
Madame Marie-Claude Brousseau (poste 11)
Madame Annie Gaudreault (poste 12)
Madame Élisabeth Renaud (poste 13)
Monsieur Anthony Simard (poste 15)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale
Madame Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

La séance est annulée. Des problèmes de communication majeurs, liés au système de visioconférence, ont forcé le conseil d'administration à reporter la séance au jeudi 22 octobre 2020 à 19 h.

Monsieur Michel Laplace,
Directeur général

Lyne Grenier,
Secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE JEUDI 22 OCTOBRE 2020 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^e RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Joëlle Barrette (poste 1)

Madame Jacynthe Allaire (poste 2)
Madame Geneviève Huard (poste 4)
Madame Corinne Clermont (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Monsieur Jimmy Larochelle (poste 10)
Madame Marie-Claude Brousseau (poste 11)
Madame Annie Gaudreault (poste 12)
Monsieur Anthony Simard (poste 15)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale
Madame Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

SONT ABSENTES :

Madame Cindy Moisan (poste 3)
Madame Élisabeth Renaud (poste 13)

INVITÉES :

Madame Maryse Savard, directrice du Service des ressources humaines
Madame Sonia Caron, directrice du Service de la formation professionnelle, du Service de la formation générale aux adultes et du Centre de formation professionnelle de la Baie-James

**Ouverture
de la séance
et
vérification
du quorum**

RÉSOLUTION CA-0001-20

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Corinne Clermont **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence**

RÉSOLUTION CA-0002-20

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** que la séance se déroule par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En respect de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, les administrateurs suivants ont prêté le serment devant le directeur général ou la personne désignée, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité :

Joëlle Barrette, le 20 octobre 2020
Jacynthe Allaire, le 16 octobre 2020
Cindy Moisan, le 21 octobre 2020
Geneviève Huard, le 19 octobre 2020
Corinne Clermont, le 19 octobre 2020
Julie Néron, le 21 octobre 2020
Gisèle Touré, le 20 octobre 2020
Sabin Fortin, le 21 octobre 2020
Jimmy Larochelle, le 21 octobre 2020
Marie-Claude Brousseau, le 21 octobre 2020
Annie Gaudreault, le 21 octobre 2020
Élizabeth Renaud, le 21 octobre 2020
Anthony Simard, le 19 octobre 2020
Bianca Tremblay, le 21 octobre 2020

Ces prestations de serment constituent une inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire de la Baie-James et sont déposées en annexe sous le numéro 2020-2021-001.

POINT4 – PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration se présentent à tour de rôle.

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0003-20

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Simard **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Visioconférence;
3. Assermentation des membres du conseil d'administration;
4. Présentation des membres du conseil d'administration;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Entente de confidentialité et déclaration de conflit d'intérêts des administrateurs;
7. Règles pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration - adoption;
8. Élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration;
9. Mot de la présidence du conseil d'administration;
10. Rôle du conseil d'administration;
11. Formation obligatoire des membres du conseil d'administration;
12. Décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;
13. Détermination de la durée des mandats pour les membres;
14. Présentation de l'organisation;
15. Calendrier des séances;
16. Règles de fonctionnement du conseil d'administration;

17. Formation des trois comités : des ressources humaines, de gouvernance et d'éthique et de vérification;
18. Divers :
 - 18.1 Octroi de contrat pour les travaux de construction d'un gymnase à l'école Bon-Pasteur à Chibougamau;
 - 18.2 Démission d'un administrateur;
19. Période de questions;
20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6 – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Les membres prennent connaissance des documents. Une fois complétés et signés, les documents doivent être retournés à la secrétaire générale.

Les ententes de confidentialité et les déclarations de conflit d'intérêts de mesdames Joëlle Barrette, Marie-Claude Brousseau, Annie Gaudreault et Julie Néron ainsi que de messieurs Jimmy Larochelle et Anthony Simard sont déposées en annexe sous le numéro 2020-2021-002.

Règles pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration – adoption

RÉSOLUTION CA-0004-20

CONSIDÉRANT l'opportunité d'adopter des règles d'élection pour choisir le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU :**

1. **QUE** les règles régissant l'élection du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration soient les suivantes :
 - 1.1. Le président ou la présidente d'élection reçoit toutes les propositions, à tour de rôle, pour chacun des postes;
 - 1.2. Après réception de toutes les mises en candidature pour ce poste, la période de mises en candidature est close sur proposition à cet effet et adoptée à la majorité des voix des membres présents ayant le droit de vote.
 - 1.3. Le président ou la présidente d'élection demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte d'être mis en candidature.
 - 1.4. S'il n'y a qu'un seul candidat, le parent proposé est élu à ce poste.
 - 1.5. S'il y a plus d'un candidat, un vote est tenu au scrutin secret. Chaque candidat peut alors faire valoir sa candidature.
 - 1.6. Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir la majorité des voix des membres présents ayant le droit de vote.
 - 1.7. On effectue autant de tours de scrutin qu'il est requis pour que soit adoptée une résolution acceptée à la majorité des voix des membres présents ayant le droit de vote.

- 1.8. Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour, jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix des membres présents ayant le droit de vote. En cas d'égalité parmi les candidats ayant obtenu le moins de voix, le vote est repris.
 - 1.9. Le président ou la présidente d'élection donne, pour chaque tour de scrutin, le résultat des votes obtenus pour chaque candidat.
 - 1.10. Après l'élection, le président ou la présidente d'élection détruit les bulletins de vote.
2. **QUE** madame Lyne Grenier agisse à titre de présidente d'élection et que monsieur Michel Laplace agisse à titre de secrétaire d'élection pour l'élection du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Élection à la
présidence et
à la vice-
présidence
du conseil
d'adminis-
tration**

RÉSOLUTION CA-0005-20

Madame Lyne Grenier, présidente d'élection, procède à l'ouverture de la période de mises en candidature pour la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James (LIP, article 155).

Propositions :

M. Anthony Simard propose Mme Geneviève Huard

Mme Julie Néron propose Mme Jacynthe Allaire

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU** de procéder à la fermeture de la période de mises en candidature pour la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James.

Vérification des mises en candidature :

Mme Jacynthe Allaire accepte d'être mise en candidature

Mme Geneviève Huard accepte d'être mise en candidature

La présidente d'élection procède à un vote secret pour l'élection à la présidence entre la candidature de madame Jacynthe Allaire et celle de madame Geneviève Huard.

Résultats du vote :

Mme Jacynthe Allaire a obtenu 7 votes

Mme Geneviève Huard a obtenu 3 votes

Abstention : 1

La présidente d'élection déclare que madame Jacynthe Allaire, ayant reçu la majorité des voix des membres présents ayant le droit de vote, est élue à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James.

Lyne Grenier
Présidente d'élection

Michel Laplace
Secrétaire d'élection

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Élection à la
présidence et
à la vice-
présidence
du conseil
d'adminis-
tration**

RÉSOLUTION CA-0006-20

Madame Lyne Grenier, présidente d'élection, procède à l'ouverture de la période de mises en candidature pour la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James (LIP, article 155).

Propositions :

Mme Jacynthe Allaire propose Mme Geneviève Huard

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Simard **ET RÉSOLU** de procéder à la fermeture de la période de mises en candidature pour la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James.

Vérification des mises en candidature :

Mme Geneviève Huard accepte d'être mise en candidature

La présidente d'élection déclare que madame Geneviève Huard est élue sans opposition à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James.

Lyne Grenier
Présidente d'élection

Michel Laplace
Secrétaire d'élection

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9 – MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Jacynthe Allaire adresse un petit mot aux membres du conseil d'administration.

Elle autorise le directeur général, monsieur Michel Laplace, à poursuivre l'animation de la séance.

POINT 10 – RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Michel Laplace, directeur général, fait une présentation quant au rôle du conseil d'administration.

POINT 11 – FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Michel Laplace, directeur général, explique brièvement en quoi consiste la formation obligatoire des membres du conseil d'administration. Quelques questions sont soulevées et des précisions sont apportées.

POINT 12 – DÉCRET 1027-2020 CONCERNANT L’ALLOCATION DE PRÉSENCE ET LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES MEMBRES DES CONSEILS D’ADMINISTRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

Monsieur Michel Laplace, directeur général, présente le décret 1027-2020 concernant l’allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d’administration des centres de services.

Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques explique la procédure de paiement envisagée.

Détermination de la durée des mandats pour les membres

RÉSOLUTION CA-0007-20

En respect de l’article 143.3 de la Loi sur l’instruction publique, les membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans.

Toutefois, des processus de désignation sont tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie.

Les membres désignés entrent en fonction le 1^{er} juillet suivant leur désignation, à l’exception de ceux visés au paragraphe 3^o du premier alinéa de l’article 143, qui entrent en fonction au fur et à mesure de leur désignation. On fait référence ici aux membres de la communauté

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** de déterminer la durée des premiers mandats de la façon suivante, et ce, pour chacun des postes.

POSTE	ADMINISTRATEUR	MANDAT	
		Durée	Échéance
1	Joëlle Barrette	3 ans	30 juin 2023
2	Jacynthe Allaire	3 ans	30 juin 2023
3	Cindy Moisan	2 ans	30 juin 2022
4	Geneviève Huard	3 ans	30 juin 2023
5	Poste vacant	2 ans	30 juin 2022
6	Corinne Clermont	3 ans	30 juin 2023
7	Julie Néron	3 ans	30 juin 2023
8	Gisèle Touré	2 ans	30 juin 2022
9	Sabin Fortin	2 ans	30 juin 2022
10	Jimmy Larochelle	2 ans	30 juin 2022
11	Marie-Claude Brousseau	3 ans	30 juin 2023
12	Annie Gaudreault	3 ans	30 juin 2023
13	Élizabeth Renaud	2 ans	30 juin 2022
14	Poste vacant	2 ans	30 juin 2022
15	Anthony Simard	3 ans	30 juin 2023
Poste sans droit de vote	Bianca Tremblay	3 ans	30 juin 2023

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

POINT 14 – PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Monsieur Michel Laplace, directeur général, présente brièvement l'organisation, en compagnie des directions de services.

POINT 15 – CALENDRIER DES SÉANCES

Les administrateurs conviennent que la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le *mercredi 2 décembre 2020* à compter de *19 h*.

Un projet de règlement relatif au calendrier des séances pour l'année scolaire 2020-2021 sera présenté lors de la prochaine séance.

POINT 16 – RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs échangent sur les règles de fonctionnement.

Un projet de règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration sera présenté lors de la prochaine séance.

POINT 17 – FORMATION DES TROIS COMITÉS : DES RESSOURCES HUMAINES, DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE ET DE VÉRIFICATION

Monsieur Michel Laplace, directeur général, explique brièvement en quoi consiste chacun des comités. Les administrateurs sont invités à réfléchir à leur implication possible dans ceux-ci.

Les comités seront formés lors de la prochaine séance.

**Octroi de
contrat pour
les travaux
de
construction
d'un
gymnase à
l'école Bon-
Pasteur à
Chibou-
gamau**

RÉSOLUTION CA-0008-20

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2020-15 - Construction d'un gymnase à l'école Bon-Pasteur »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 octobre 2020, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Corinne Clermont **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour les travaux de construction d'un gymnase à l'école Bon-Pasteur à Chibougamau à l'entreprise *Construction Unibec inc.* de Dolbeau-Mistassini pour un

montant de trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cents dollars (3 892 400 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater la présidente et le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Démission
d'un
adminis-
trateur**

RÉSOLUTION CA-0009-20

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Mme Cynthia Lavoie, reçue au secrétariat général le 20 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater la vacance au *Poste 14 - Membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé et des services sociaux*, à compter de cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacynthe Allaire **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte la démission de Mme Cynthia Lavoie, effective à compter du 20 octobre 2020.

ET procède au comblement de ce poste, en vertu de l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance dans les salles de visioconférence.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0010-20

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale